

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 7
votants : 8

Date de la convocation : 8 décembre 2023

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, et Monsieur Cédric CHABROUX

Absent(s) : Monsieur Cédric PATRIGEON

Absent(s)-excusé(s) : Monsieur Cédric PATRIGEON

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

Monsieur Cédric CHABROUX a été désigné secrétaire de séance.

25/ RÉVISION DES TARIFS DU CIMETIÈRE A COMPTER DU 01/01/2024

Les membres du Conseil municipal décident de fixer de nouveaux tarifs applicables au cimetière à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

⇒ **Tarifs au 01/01/2024**

CONCESSIONS		CASES		CAVURNES		TAXES	
30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	Dépôt urne supplémentaire	Dispersion
190 €	290 €	210 €	410 €	310 €	510 €	95 €	150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Damien PRELY



Le Secrétaire de Séance, Cédric CHABROUX

Acte publié le : 20/12/2023

Mode de publication : Site Internet www.chervenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 20/12/2023

Accusé de réception en préfecture
018-211800644-20231213-D25-2023-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2023